



Hôtel de Ville
Place Jules-Ferry
88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 66 41
concours-communal@ville-saintdie.fr
www.saint-die.eu

Ouverture au public
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

2023
**Concours Floral
Communal**
Bulletin d'inscription



Saint-Dié-des-Vosges

INSCRIPTION 2023 AU CONCOURS FLORAL

En ligne sur sddv.fr/concours-floral-2023

ou Partie à remettre à l'Accueil de l'Hôtel de Ville

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Première inscription : oui non

Catégorie (1 seule catégorie doit être cochée)

Maison Balcon



Précisions sur l'emplacement du fleurissement (exemples :
fenêtre 3^{ème} étage, balcon donnant sur rue etc) :

Tampon Mairie :

Signature candidat :

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

Partie à conserver

au Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Date d'inscription :

Tampon Mairie :

RÈGLEMENT 2023

du Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Article 1 Inscriptions

En ligne sur sddv.fr/concours-floral-2023
ou en retirant les formulaires à l'Accueil de l'Hôtel de Ville.
Les inscriptions seront reçues **jusqu'au 30 juin 2023**.

Article 2 Désignation des gagnants

Le jury effectuera 1 passage entre le **1^{er} juillet et le 31 août 2023**.

Article 3 Attribution des prix

Les 3 premiers lauréats se verront attribuer des **chèques cadeaux UDAC** (Union Déodatienne des Artisans et Commerçants) de valeurs suivantes :



À NOTER :

L'année suivante, les gagnants de ces prix seront classés dans la catégorie hors concours. Le 1^{er} prix de chaque catégorie pourra, s'il le souhaite, faire partie du jury.

La deuxième année, les 2^{ème} et 3^{ème} prix des catégories Maison et Balcon pourront à nouveau concourir.

La troisième année, ils pourront tous à nouveau concourir.

Article 4 Modalités de participation

Tout participant à ce concours s'engage à accepter et respecter ce règlement.